

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

075-200075224-20241114-2024-48-CS-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/11/2024

Publication : 15/11/2024

**OBJET :**  
**Communication relative  
à l'état des crédits  
budgétaires consommés  
en date du 10 octobre  
2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze novembre, les membres du Comité syndical du Syndicat mixte ouvert, dénommé « Établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs », convoqués par son Président, M. Patrick OLLIER, le six novembre, se sont réunis à 10h30 au siège de l'Établissement sis 12 rue Villiot à PARIS 12<sup>e</sup>. Conformément à l'article 9.5 des statuts de l'Établissement et selon les modalités fixées par la délibération du Comité syndical n°2021-76/CS du 9 novembre 2021, la réunion était accessible en visioconférence.

**Étaient présents :**

**Au titre de la Métropole du Grand Paris :**

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

*François-Marie DIDIER,*  
*Patrick OLLIER,*

En téléconférence :

*Philippe GOUJON,*  
*Patrice LECLERC,*

**Au titre du Conseil de Paris :**

En téléconférence :

*Pierre RABADAN,*

**Au titre du Conseil départemental des Hauts-de-Seine :**

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

*Denis LARGHERO,*

En téléconférence :

*Josiane FISCHER,*

**Au titre du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis :**

En téléconférence :

*Bélaïde BEDREDDINE,*  
*Frédéric MOLOSSI,*

**Au titre du Conseil départemental du Val-de-Marne :**

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

*Chantal DURAND*

**Au titre de Troyes Champagne Métropole :**

En téléconférence :

*Philippe GUNDALL,*  
*Jean-Michel VIART*

**Au titre de l'agglomération du Grand Saint-Dizier, Der et Vallées :**

En téléconférence :

*Jean-Yves MARIN*

**Au titre de de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux :**

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

*Régis SARAZIN*

Nombre des membres composant le Comité syndical .....	31
En exercice.....	31
Présents à la Séance .....	14
Représentés par mandat .....	10
Absents .....	7

**Au titre de de la Région Grand Est :**

**Étaient absents excusés :**

*Christophe NAJDOVSKI,  
Sylvain RAIFAUD,  
David ALPHAND,  
Jérôme LORIAU,  
Jean-Michel BLUTEAU,  
Magalie THIBAULT,  
Mohamed CHIKOUCHE,*

**Avaient donné pouvoir de voter en son nom :**

*Vincent BEDU donne pouvoir à Patrick OLLIER  
Sylvain BERRIOS donne pouvoir à Philippe GOUJON  
François VAUGLIN donne pouvoir à Patrice LECLERC  
Jean-Noël AQUA donne pouvoir à Patrice LECLERC  
Pénélope KOMITÈS donne pouvoir à Patrick OLLIER  
Dan LERT donne pouvoir à Pierre RABADAN  
Grégoire De la RONCIÈRE donne pouvoir à Denis LARGHERO  
Jean-Pierre BARNAUD donne pouvoir à Chantal DURAND  
Laurence COULON donne pouvoir à Chantal DURAND  
Annie DUCHENE donne pouvoir à Jean-Yves MARIN*

La majorité des membres étant présente,

Monsieur LARGHERO a été désigné pour assurer les fonctions de Secrétaire de séance, qu'il a accepté.

M. Baptiste BLANCHARD, Directeur général des Services, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

## NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Mesdames, Messieurs,

Les réalisations budgétaires font l'objet d'un suivi rigoureux et régulier, notamment, dans l'objectif d'amélioration du taux d'exécution du budget.

Le budget primitif de Seine Grands Lacs pour 2024 a été approuvé le 11 décembre 2023 pour un montant global de 101,54 M€, répartis entre la section de fonctionnement à hauteur de 23,83 M€, dont 17,6 M€ de dépenses réelles, et la section d'investissement à 77,71 M€, dont 57,95 M€ consacrés à la Bassée.

Le budget supplémentaire pour 2024 a été approuvé le 24 juin 2024 pour un montant global de 171,69 M€ avec une section de fonctionnement de 30,04 M€ (dont 19,29 M€ de dépenses réelles) et une section d'investissement de 141,65 M€ (dont 80,65 M€ de dépenses réelles).

Le taux de réalisation global des dépenses réelles d'investissement est donc en 2024 significativement affecté par l'impact du projet de la Bassée (57,95 M€), qui représente plus de 71,84 % des prévisions de dépenses d'investissement réelles. C'est pour cela, que l'état de consommation des crédits vous est présenté en distinguant le projet de la Bassée des dépenses d'équipement dites « courantes ».

Au global, les taux de réalisation à la date du 10/10/2024 sont les suivants :

Fonctionnement 2024 au 10/10	11 699 085,90 €	60,62%
Investissement 2024 au 10/10	40 570 698,79 €	50,30%

Le niveau d'exécution des dépenses de fonctionnement est un peu plus élevé que l'année précédente (45,83 % au 30/09/2023 ; 64,14 % au 30/09/2022), qui s'explique par les recrutements faits au sein du pôle comptabilité.

En section d'investissement, le taux de consommation des dépenses réelles *hors Bassée* est de 29,38 % (6,67 M€ dépensés) et les prévisions de *dépenses Bassée* ont été exécutées à 50,87 % (29,48 M€ dépensés). Comparativement à l'année 2023, le montant des dépenses Hors Bassée est légèrement au-dessus (au 30/09/2023, 6,24 M€) et le montant des dépenses Bassée est en augmentation (au 30/09/2023, 26,48 M€), ce qui augure d'une bonne exécution des crédits budgétaires au compte administratif 2024.

Les décaissements liés au chantier de la Bassée vont s'accélérer sur la fin d'année compte tenu de l'avancement des travaux nécessaires à la réalisation de la mise en eau test. Pour les travaux de réhabilitation de la Digue de la Morge, commencés en juin 2024, 5 situations de travaux ont été décaissées, pour un montant de 1,57 M€.

Les volumes décaissés en 2024 sont sensiblement égaux à ceux de l'année précédente. 52,2 M€ ont été décaissés en date du 10 octobre au total, contre 52,8 M€ à la même époque en 2023. Au 10 octobre 2024, le niveau de trésorerie est de 9,9 M€. Les frais financiers en 2024 sont estimés à 2,325 M€ dont 2,120 M€ sont liés au remboursement de la dette. Ils sont liés au remboursement de nouveaux emprunts mobilisés en 2023 et 2024 :

- deux emprunts d'équilibre contractés auprès de l'AFL de 5 M€ chacun, mobilisé respectivement en juillet puis en octobre 2024,
- un emprunt contracté auprès de la CDC en 2023 de 2.7 M€ pour le financement des travaux de rénovation du lieu d'appel de Mathaux avec un démarrage de remboursement en 2025.

À noter, deux recettes prévisionnelles n'ont pas encore été encaissées :

- un emprunt à taux bonifié à venir auprès de la CDC de 6.6 M€ pour le financement des travaux de renforcement des parements de la digue de la Morge avec un début de remboursement en 2025 ;

- par ailleurs, un versement est attendu aux titres des subventions Bassée correspondant au 6<sup>ème</sup> acompte de l'action 6.2.8 dite « demande globale » d'un montant de 3,4 M€.

Concernant **les dépenses de personnel**, le taux de consommation est de 71,26 % des crédits, ce qui est plus important par rapport à la même période 2023 (66,39 % en 2023, 70,42 % en 2022) compte tenu des prises de poste effectuées durant l'année 2024.

Vous trouverez ci-dessous les graphiques récapitulatifs des évolutions comparées.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir me donner acte de cette communication.

**Le Comité syndical,**

**À l'unanimité,**

**DONNE ACTE** à Monsieur le Président de sa communication relative à l'état des crédits consommés au 10 octobre 2024.

Le Président,



Patrick OLLIER  
Ancien Ministre  
Président de la Métropole du Grand Paris

**LE PRÉSIDENT**

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que cet acte peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Président de l'EPTB Seine Grands Lacs dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Paris à compter de la publication de la décision ou à compter de la décision de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

## Taux de consommation comparés des dépenses réelles



